

SEANCE DU 28 MARS 2014

Date de convocation : 24 mars 2014

Date d'affichage : 12 avril 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Helaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touze.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COLLETTE

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier.

Sont élus :

- ADDES Samuel	308 voix
- ALEXANDRE Hubert	312 voix
- BISSON Christine	289 voix
- BONNEL Etienne	287 voix
- COLLETTE David	305 voix
- COLLETTE Stéphanie	303 voix
- HELAINE Nadine	293 voix
- HERMAN Martine	284 voix
- LANGLOIS Brigitte	302 voix
- LEBEURY Francis	313 voix
- MANSON Anita	297 voix
- OLIVIER Stéphanie	286 voix
- POUTREL Géraldine	294 voix
- TOUZE Didier	284 voix
- VAUGEOIS Philippe	286 voix

Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, monsieur Philippe VAUGEOIS après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de CAMBERNON, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir monsieur Francis LEBEURY, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Francis LEBEURY prend la présidence de la séance ainsi que la parole.
Il propose de désigner Stéphanie COLLETTE benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.
Madame Stéphanie COLLETTE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.
Monsieur Francis LEBEURY dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Francis LEBEURY, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Francis LEBEURY sollicite deux volontaires comme assesseurs : madame Nadine HELAINE et madame Brigitte LANGLOIS acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Francis LEBEURY demande alors s'il y a des candidats. Monsieur Philippe VAUGEOIS est candidat. Monsieur Francis LEBEURY invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Francis LEBEURY. proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2 blanc
- suffrages exprimés : 13
- majorité requise : 7

Ont obtenu : - M. LEBEURY Francis 1 voix,
- M. VAUGEOIS Philippe 12 voix

Monsieur Philippe VAUGEOIS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15...
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2...
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13...
- Majorité absolue : 7.

Ont obtenu :

- M. COLLETTE David 1 voix
- M. LEBEURY Francis 12 voix

Monsieur Francis LEBEURY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : .15..
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1...
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .14..
- Majorité absolue : .8..

Ont obtenu :

- M. COLLETTE David 14 voix

Monsieur David COLLETTE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. ADDES Samuel 1 voix,
- M. ALEXANDRE Hubert 9 voix,
- Mme HELAINE Nadine 1 voix.

Monsieur Hubert ALEXANDRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (8 Pour, 4 Blanc, 3 Contre) le Conseil Municipal décide avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

- 31 % de l'indice 1015 (taux maximum tel que défini par la loi).

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (9 Pour, 3 Blanc, 3 Contre) le Conseil Municipal décide avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes à :

- 8,25 % de l'indice 1015 pour chacun des trois Adjointes.

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Vu l'Article L 2122-18 et L 2122 – 19 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire donne délégation de fonction aux adjointes de la manière suivante :

Premier adjoint : Délégation aux Finances et Travaux,

Deuxième adjoint : Délégation aux Chemins,

Troisième adjoint : Délégation aux Affaires scolaires et cantine.

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU SUPPLEANT DE LA CBC

Considérant l'article L.273-11 du code électoral, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

La commune de Cambernon ayant un seul siège au conseil communautaire du bocage coutançais, les délégués communautaires sont les suivants :

Délégué Titulaire : M. Philippe VAUGEOIS,

Délégué Suppléant : M. Francis LEBEURY

DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Il est rappelé que monsieur le Maire est président de droit des commissions communales.

COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

3 Titulaires : MM Samuel ADDES, Francis LEBEURY, Hubert ALEXANDRE

3 Suppléants : Mme Christine BISSON, MM Daniel TOUZE, David COLLETTE.

Suppléant du Président : Mme Brigitte LANGLOIS

BUREAU DU C.C.A.S

4 membres hors Conseil Municipal : MM. Emile ALEXANDRE, Georges LEMOINE, Jacqueline HOREL, Jean HELAINE.

5 membres au Conseil Municipal : MM. Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Didier TOUZE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION FLEURISSEMENT

MM Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, Etienne BONNEL, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Stéphanie OLIVIER, Géraldine POUTREL, Didier TOUZE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION DES TRAVAUX

MM Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, Etienne BONNEL, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Stéphanie OLIVIER, Géraldine POUTREL, Didier TOUZE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION DES CHEMINS

MM. Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, Etienne BONNEL, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Stéphanie OLIVIER, Géraldine POUTREL, Didier TOUZE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

MM. Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, David COLLETTE, Nadine HELAINE, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

MM Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, Etienne BONNEL, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Stéphanie OLIVIER, Géraldine POUTREL, Didier TOUZE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION CANTINE

MM Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Etienne BONNEL, Martine HERMAN, Francis LEBEURY, Stéphanie OLIVIER, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION LISTE ELECTORALE

MM. Claude LEROY, Emile ALEXANDRE, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION CIMETIERE

MM. Hubert ALEXANDRE, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Francis LEBEURY, Philippe VAUGEOIS.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

MM. Philippe VAUGEOIS, Samuel ADDES, Hubert ALEXANDRE, Christine BISSON, Etienne BONNEL, David COLLETTE, Stéphanie COLLETTE, Nadine HELAINE, Martine HERMAN, Brigitte LANGLOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Stéphanie OLIVIER, Géraldine POUTREL, Didier TOUZE.

MM. Jean-Marie VILLEDIEU, Léon POUTREL, Georges LEMOINE, Claude LEROY, Daniel HUGUES (Courcy), Rémi JORET (Courcy), Raymond LECUIR (Coutances), Thierry FAUVEL (Coutances), Emile ALEXANDRE.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR SIEGER AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et constatant la dissolution des 23 syndicats primaires d'électrification,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire par collectivité membre pour siéger au sein des secteurs d'énergie,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M. COLLETTE David

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES POUR SIEGER AU SYNDICAT D'EAU DE SAINT-SAUVEUR LENDELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIAEP de St Sauveur Lendelin,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M David COLLETTE, Hubert ALEXANDRE

Suppléant : Mme Stéphanie COLLETTE, M Samuel ADDES.

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat de Transport scolaire,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Mme Martine HERMAN

Suppléant : Mme Brigitte LANGLOIS.

SITOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SITOM,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M. Samuel ADDES

Suppléant : Mme Martine HERMAN.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN SUPPLEANT OFFICE DE LA JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'Office de la jeunesse,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Mme Anita MANSON

Suppléant : Mme Brigitte LANGLOIS.

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DE LA DEFENSE DES ANCIENS COMBATTANTS

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Didier TOUZE.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat mixte de la Soules,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M Didier TOUZE

Suppléant : Mme Martine HERMAN.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR SIEGER
AU SYNDICAT DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune
auprès du Syndicat de secours lutte contre l'incendie,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : M Samuel ADDES

Suppléant : M Etienne BONNEL.

COMMISSION SPORTS CBC

MM. Samuel ADDES, Etienne BONNEL

COMMISSION TRAVAUX CBC

M Francis LEBEURY

COMMISSION URBANISME CBC

M Didier TOUZE

COMMISSION CULTURELLE CBC

Mme Christine BISSON

COMMISSION SCOLAIRE ET JEUNESSE CBC

Mme Anita MANSON

MANCHE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès de Manche
Numérique,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne monsieur Etienne BONNEL.

CLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du CLIC,
Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne madame Martine HERMAN.

Lycée Lebrun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du lycée Lebrun,
Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne monsieur Géraldine POUTREL

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire lève la séance à 21h30.